



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
MRC BROME-MISSISQUOI



PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
8 JUILLET 2024

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville le lundi 8 juillet 2024 à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Bob Lussier	
Josiane Martel-Ouellet	Marie Claude Aubin
Stéphanie Dalpé	Gilles Prairie

Est absente la conseillère suivante :

Catherine Marsan-Loyer

Assiste également à la séance, le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

1. RES 210-07-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en laissant le point varia ouvert.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 29 MAI 2024
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 3 JUIN 2024
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 26 JUIN 2024
5. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
6. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
7. CORRESPONDANCE
8. DÉPÔT CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 160-04-2024-1
9. DEMANDE D'APPUI DE LA DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) - LOT NO 6 557 723 EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (LPTAA)
10. DEMANDE DE P.I.I.A. NO 24-027 - 246, CHEMIN DU PINACLE
11. DEMANDE DE P.I.I.A. NO 24-028 – 33, CHEMIN DUNHAM
12. DEMANDE DE P.I.I.A. – NO 24-029 – 41, RUE DE LA LIBERTÉ
13. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 24-022 – 16, CHEMIN DU VERGER-MODÈLE - BÂTIMENT ACCESSOIRE QUI UTILISE UN CONTENEUR MARITIME
14. RES 220-07-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PLAN QUINQUENNAL D'INTERVENTIONS DE LA VOIRIE MUNICIPALE – EXP
15. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – ALAIN SALADZIUS
16. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RESTAURATION DES VITRAUX ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) - STUDIO DU VERRE
17. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉPARATION DES PORTES DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – CANOPÉ DESIGN
18. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ENTENTES INTERMUNICIPALES – VILLE DE COWANSVILLE

19. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – 2^E VERSEMENT COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – VILLE DE DUNHAM
20. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RAPPORT D'AUDIT COLLECTE SÉLECTIVE – RCGT
21. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – MUNYS – ADMQ
22. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – CONCEPTION SIGNALISATION TEMPORAIRE – AMBIDEX
23. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PRODUCTION SIGNALISATION TEMPORAIRE – FLASH
24. OFFRE DE SERVICE – PARATONNERRES MONTRÉAL INC.
25. OFFRE DE SERVICE – DIRECTIVE DE CHANGEMENT PROJET DE PROLONGEMENT D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DE SAINT-ARMAND – J.A. BEAUDOIN
26. OFFRE DE SERVICE – SÉCURISATION AQUEDUC PARC PAULGOODHUE – J.A. BEAUDOIN
27. OFFRE DE SERVICE – ASPHALTAGE – PAVAGE RACINE ET GENEST
28. OFFRE DE SERVICE – RESTAURATION « VITRAIL DE L'ORGUE » - STUDIO DU VERRE
29. OCTROI DU CONTRAT – CAMION AUTOPOMPE SERVICE INCENDIE - L'ARSENAL
30. VENTE CAMION-CITERNE 761 SERVICE INCENDIE MUNICIPAL – MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE
31. ADOPTION RÈGLEMENT NO 161-06-2024 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 133-2021
32. FINANCEMENT TEMPORAIRE – TRAVAUX VOIRIE – RBC
33. FINANCEMENT TEMPORAIRE – ACQUISITION CAMION AUTOPOMPE – RBC
34. AUGMENTATION DES MARGES DES CARTES DE CRÉDIT AFFAIRES - RBC BANQUE ROYALE
35. COMPTE ADDITIONNEL - RBC BANQUE ROYALE
36. SERVITUDE BELL – 87, RUE PRINCIPALE - PROJET TROTTOIRS
37. AUTORISATION DE LA MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2024 (TECQ)
38. MISE À JOUR DU CONTRAT D'INSPECTEUR MUNICIPAL – DOMINIC MCGEE
39. REMERCIEMENT – LOCAPLUS COWANVILLE
40. PERMIS ALCOOL – FÊTE AU VILLAGE – VITALITÉ FRELIGHSBURG
41. PERMIS ALCOOL – FESTI'BOIS – VITALITÉ FRELIGHSBURG
42. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
43. VARIA
44. PÉRIODE DE QUESTIONS
45. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. RES 211-07-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 29 MAI 2024

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
 Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
 Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 29 mai 2024 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

3. RES 212-07-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 3 JUIN 2024

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
 Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
 Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

4. RES 213-07-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 26 JUIN 2024

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 26 juin 2024 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

5. RES 214-07-24 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement N° 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
Bleu-469	Cédric Loth	Vente BAT	2 920,00 \$
Bleu-470	Cédric Loth	Annulé	4 950,65 \$
Bleu-471	Cédric Loth	Vente BAT	4 978,56 \$
Bleu-472	Impression Df	Affiche Cédric Loth	321,35 \$
11867	Telus	GPS mai à juin	65,73 \$
11868	Bruser	Syst. Traitement eaux	3 363,02 \$
11869	Les services EXP	Plan interv. Infrastructures	1 136,01 \$
11870	Les services EXP	Balancement hydraulique	11 440,01 \$
11871	Les services EXP	Travaux voirie	2 285,13 \$
11872	Association des plus beaux villages du québec	Cotisation annuelle	1 089,00 \$
11873	MRC Brome-Missisquoi	Abattage arbres	4 767,00 \$
11874	MRC Brome-Missisquoi	Quote part 2024- 2e versement	80 208,00 \$
11875	Ministre des finances du Québec	1er versement Sûreté	118 055,00 \$
11876	COGECO	Web Aqueduc-Juin	63,18 \$
11877	COGECO	Web caserne - juin	63,18 \$
11878	COGECO	Web épuration - juin	63,18 \$
11879	COGECO	Web loisir - juin	51,68 \$
11880	COGECO	Web mairie- juin	91,92 \$
11881	T.I.C	Tel IP juillet	227,72 \$
11882	CNESST	Avis de cotisation	767,12 \$
11883	TELUS	Tel cell juin à juillet	346,90 \$
11884	Geneviève Marcoux	Remb. Inscript. Congrès	2 276,50 \$
11885	Marion Francine	Remb. de taxes	120,91 \$
11886	Jean-Sébastien Duchesne	Remb. de taxes	45,06 \$
11887	Ministère du revenu Québec	DAS	16 537,65 \$
11888	Receveur Général du Canada	DAS	5 549,58 \$
11889	Groupe ADE	Nettoyer ponceau	1 810,86 \$
11890	Les Alarmes Perfection	Appel de service	330,45 \$
11891	Amazon	Meuble -accessoires	586,77 \$
11892	Aquatech	Suivi eaux potables	1 697,59 \$
11893	Lyne Arcand	CCCT	75,00 \$
11894	Arielle Prince-Ferron	Ent. Clôture vivante	120,00 \$
11895	Équipements Baraby	Ent.-rép. Tondeuse	14 589,11 \$
11896	Gilles Blais	CCCT-doc-visuel-église	1 425,00 \$
11897	Julien Bourbeau	Cell juin	20,00 \$
11898	Brimbalante	2e versement subv.	250,00 \$
11899	CANAC	Matériel	219,28 \$
11900	Centre du camion	Pièce	30,04 \$

11901	Champigny électrique	Disjoncteur	232,66 \$
11902	Claude Joyal	Pièce gros tracteur	86,26 \$
11903	CLD Brome Missisquoi	50% vers. Carte vélo	480,00 \$
11904	Groupe CLR	Réparation Radio	63,24 \$
11905	Concassage Pelletier	Achat de pierres	1 445,36 \$
11906	Concassage Méthé	Pierres	186,75 \$
11907	Cont-A-C-T Technologies	Pièce et accessoires	444,95 \$
11908	DBR Informatique	Cartouche encre-copies	558,63 \$
11909	Les entreprises CPLT	Ent. des chemins	1 423,02 \$
11910	ABCDE Internet	Essence	643,97 \$
11911	Élagage Unique	Enlèvement branches	1 437,50 \$
11912	Les emballage Carrousel	Produits hygiène	180,47 \$
11913	Les entreprises Stéphane Lacha	Contrat gazon	7 398,64 \$
11914	Eurofins Environex	Analyse eaux usées	306,98 \$
11915	Excavation Carey et Giguère	Niveleuse	8 631,75 \$
11916	Extermination Onex	Extermination guêpes	1 379,70 \$
11917	FQM	Mise à niveau-eaux usées	700,88 \$
11918	FM Formules Municipales	Feuille PV-registre	376,78 \$
11919	G.A.L	Balai aspirateur	2 250,64 \$
11920	Germain Jette Machinerie	Quincaillerie	22,35 \$
11921	GLS Logistics systems Canada	Frais transport	31,32 \$
11922	Groupe DNH	Essence	665,47 \$
11923	Isabelle Hébert	CCCT	75,00 \$
11924	Icimédias	Avis public	299,77 \$
11925	Impression Df	Magnétique	63,24 \$
11926	J.A Beaudoin Construction	Niveleuse-pierres	20 026,72 \$
11927	Les solution IT Cloud	Informatique	49,56 \$
11928	Lucie Dagenais	Fleurs-km-cell	401,79 \$
11929	Marc Fortier	Cell juin	20,00 \$
11930	Marie Lavergne	CCCT	75,00 \$
11931	Papeterie Cowansville	Fourniture de bureau	286,70 \$
11932	Vox Avocats	Formation urbanisme	229,95 \$
11933	PG Solutions	Formation admin.	906,00 \$
11934	Les équipements Pinso	Location compacteur	2 414,48 \$
11935	Anne Pouleur	H.P juin	2 081,25 \$
11936	Programmation GM	Divers travaux	3 233,62 \$
11937	Raymond Chabot Grant Thornton	H.P rapport audit	1 063,52 \$
11938	Roger Courchesne	Location garage	500,00 \$
11939	Samantha Salois	Cell juin	20,00 \$
11940	Sani Gear	Nettoyage décontamination	405,97 \$
11941	Seao-constructo	Avis-travaux	3,82 \$
11942	Sébastien Giguère	Formation et cell	96,75 \$
11943	Signel services	Enseignes-poteaux	2 400,69 \$
11944	Spa des cantons	traitement plainte	330,00 \$
11945	Pierre St-Onge	Cell juin	20,00 \$
11946	TAN-EX	Épaulettes	93,02 \$
11947	Techno-contrôle 2000	Recharge cylindre	294,34 \$
11948	T.M.P	Toilettes chimiques mai-juin	947,39 \$
11949	Lou-Gabrielle Vaugeois	CCCT	75,00 \$
11950	Ville de Cowansville	Remplissage cylindre	41,39 \$
11951	Ville de Bedford	collecte verre- transfert agence	331,23 \$
11952	Vitalité Frelighsburg	Subv. Centre art-marché	3 900,00 \$
11953- 11954	Y. Gosselin et Fils	Aliments -Quincaillerie	651,64 \$

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

6. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE

- Retour sur les dommages matériels de la microrafale
- Remerciements à Todd Girard et aux pompiers de Stanbridge East
- Remerciement à la ferme Pelletier pour son aide
- Remerciement à Marc Fortier et à la brigade incendie de Frelighsburg
- Retour sur le règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion-citerne
- Travaux de reprofilage chemins
- Règlement sur le contrôle animalier
- Retour sur l'intervention artistique en réponse au vandalisme des panneaux d'accueil

7. CORRESPONDANCE

Martin Laroche – Question en lien avec l'élagage des arbres le long du réseau électrique – Hydro-Québec est responsable de l'entretien et de la protection de son réseau. Le site web d'Hydro-Québec permet la déclaration de lieux qui présentent des enjeux de sécurité par rapport aux lignes électriques.

8. DÉPÔT CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER – RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 160-04-2024-1

Le directeur général dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relatif au règlement d'emprunt N° 160-04-2024-1 « *Décrétant un emprunt de 755 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe* ».

9. RES 215-07-24 DEMANDE D'APPUI DE LA DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) - LOT N° 6 557 723 EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLE (LPTAA)

CONSIDÉRANT : que la demande déposée s'insère dans le cadre d'une démarche citoyenne auprès de la CPTAQ pour le déplacement sur la même unité foncière d'un emplacement résidentiel bénéficiant de droit acquis tels que reconnus au dossier N° 445448 de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT : qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le présent avis que transmet la Municipalité à la CPTAQ est motivé en tenant compte des critères établis à l'article 62 de la LPTAA ;

CONSIDÉRANT : que l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots voisins, compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'ajout de nouvelle unité résidentielle ;

CONSIDÉRANT : que l'autorisation recherchée n'est pas incompatible avec l'agriculture puisque les activités agricoles seront maintenues ;

CONSIDÉRANT : que la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture dans le secteur où elle se trouve et ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles ;

CONSIDÉRANT : que la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec les activités agricoles dans le secteur où elle se trouve et ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale, les bâtiments agricoles actifs les plus proches semblant être à plus de 1000 mètres de distance ;

CONSIDÉRANT : que l'article 61.1 ne trouve pas son application dans la présente demande ;

CONSIDÉRANT : que les propriétés foncières formées après l'aliénation sont de superficie suffisante pour la pratique de l'agriculture selon une diversité de modèles et de projets agricoles viables pouvant nécessiter des superficies variées ;

CONSIDÉRANT : que l'homogénéité du milieu ne sera pas modifiée, altérée et déstructurée, compte tenu du fait qu'aucune nouvelle construction résidentielle ne sera construite ;

CONSIDÉRANT : que l'autorisation ne déstabilisera pas, d'aucune façon, la pratique de l'agriculture dans le secteur, ni à court terme ni à long terme ;

CONSIDÉRANT : que la demande ne contrevient à aucun règlement municipal ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil appuie la demande du citoyen dans sa démarche auprès de la CPTAQ afin de déplacer sur la même unité foncière un emplacement résidentiel bénéficiant d'un droit acquis.

ADOPTÉE

10. RES 216-07-24 DEMANDE DE P.I.I.A. N° 24-027 - 246, CHEMIN DU PINACLE

CONSIDÉRANT : qu'une demande de construction d'une résidence et de son chemin d'accès avait préalablement été acceptée par la municipalité ;

CONSIDÉRANT : que la présence d'un affleurement rocheux empêche l'installation adéquate du ponceau à l'endroit prévu ;

CONSIDÉRANT : qu'une demande visant le déplacement d'une entrée charretière et d'une allée d'accès est déposée ;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

CONSIDÉRANT : que la demande a été étudiée par le comité consultatif en urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT : que le CCU s'est prononcé favorablement à la modification de l'emplacement de l'entrée charretière ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de P.I.I.A. pour modifier l'emplacement de l'allée d'accès à la condition que des arbres et de la végétation soient remis à l'emplacement de l'ancienne allée d'accès.

ADOPTÉE

11. RES 217-07-24 DEMANDE DE P.I.I.A. N° 24-028 – 33, CHEMIN DUNHAM

CONSIDÉRANT : qu'une demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un stationnement a été déposée ;

CONSIDÉRANT : que le stationnement de 27 places servira pour la clientèle et les employés ;

CONSIDÉRANT : que le stationnement se situe en marge avant à la limite de la propriété ;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

CONSIDÉRANT : que la demande a été étudiée par le comité consultatif en urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT : que de la végétation est prévue à l'intérieur de l'espace de stationnement, à proximité du poteau de téléphone, ainsi que sur la périphérie du stationnement ;

CONSIDÉRANT : que le CCU s'est prononcé favorablement à l'aménagement de l'espace de stationnement ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de P.I.I.A. pour permettre l'aménagement d'un stationnement à la condition que des arbres et des arbustes soit plantés le long du chemin de Dunham.

ADOPTÉE

12. RES 218-07-24 DEMANDE DE P.I.I.A. – N° 24-029 – 41, RUE DE LA LIBERTÉ

CONSIDÉRANT : qu'une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale a été déposée ;

CONSIDÉRANT : que la demande de permis est assujettie au règlement sur les P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT : que la demande a été étudiée par le comité consultatif en urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT : que le règlement sur les P.I.I.A. vise une intégration harmonieuse des nouvelles constructions à l'ensemble naturel et bâti ;

CONSIDÉRANT : que le bâtiment est le seul de la rue de la Liberté à ne pas présenter un élément architectural qui fait point focal en façade ;

CONSIDÉRANT : que le règlement sur les P.I.I.A. recommande une distribution des volumes, des formes et des couleurs pour briser la linéarité d'un bâtiment ;

CONSIDÉRANT : que le bâtiment présente une façade de plus de 80 pieds linéaires ;

CONSIDÉRANT : que le CCU s'est prononcé en défaveur de l'implantation et de la construction du bâtiment résidentiel tel que présenté ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Refuser la demande de permis de construction telle que présentée.

ADOPTÉE

13. RES 219-07-24 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 24-022 – 16, CHEMIN DU VERGER-MODÈLE - BÂTIMENT ACCESSOIRE QUI UTILISE UN CONTENEUR MARITIME

CONSIDÉRANT : que conformément au règlement sur les permis et certificats N°134-2021, un plan d'implantation a été soumis le 21 mars 2023, lors du dépôt de la demande de construction d'une résidence ;

CONSIDÉRANT : que la propriété se trouve à l'intérieur du périmètre urbain, encadré par un règlement sur les P.I.I.A. qui établit des critères d'intégration esthétique des bâtiments ;

CONSIDÉRANT : que l'implantation d'un conteneur maritime était prévue en marge arrière de la résidence, près de la ligne de lot sud de la propriété ;

CONSIDÉRANT : que le conteneur maritime devait être utilisé comme un bâtiment de chantier temporaire pendant la période de validité du permis de construction ;

CONSIDÉRANT : que lors de l'inspection finale, le 19 février 2024, il a été constaté que le conteneur avait été déplacé en marge latérale nord de la propriété ;

CONSIDÉRANT : qu'une demande de modification de l'emplacement du conteneur n'a pas été préalablement soumise au Service d'urbanisme de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT : qu'à l'achèvement de la construction de la maison, le permis de construction a été fermé ;

CONSIDÉRANT : qu'à la fermeture du permis de construction, le conteneur n'est plus considéré comme un bâtiment de chantier ;

CONSIDÉRANT : que l'article 73 du règlement de zonage 131-2022 stipule qu'il est interdit d'utiliser un conteneur maritime comme bâtiment accessoire à la résidence ;

CONSIDÉRANT : qu'une demande de dérogation mineure est déposée pour permettre l'utilisation d'un conteneur maritime pour construire un bâtiment accessoire à la résidence ;

CONSIDÉRANT : que le certificat de localisation, réalisé par les arpenteurs-géomètres Bédard & Tremblay, soumis le 25 avril 2024, identifie un empiètement du conteneur dans la bande riveraine du cours d'eau intermittent qui traverse le lot N°6 287 162 ;

CONSIDÉRANT : qu'une dérogation mineure ne peut être accordée à l'égard d'une norme de zonage associée au statut de zone de contrainte environnementale ;

CONSIDÉRANT : que les critères établis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) pour accorder une dérogation mineure ont été évalués ;

CONSIDÉRANT : que l'implantation du conteneur maritime précède la demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT : que le fait d'accorder la dérogation mineure aurait pour conséquence de porter atteinte à la qualité de l'environnement et à l'harmonie du cadre bâti ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : refuser la demande de dérogation mineure

ADOPTÉE

14. RES 220-07-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PLAN QUINQUENNAL D'INTERVENTIONS DE LA VOIRIE MUNICIPALE – EXP

CONSIDÉRANT : la résolution N° 718-04-23 « *Offre de services professionnels – plan quinquennal d'interventions de la voirie municipale – Exp* », adoptée par le Conseil municipal le 14 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 164-05-24 « *Offre de service – plans et devis d'appel d'offres et services pendant la construction – Exp* », adoptée par le Conseil municipal le 7 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT : la facture N° 824726 de la firme de génie-conseil, les Services EXP inc. du 20 juin 2024 au montant de 603,62 \$ taxes incluses, pour les services d'ingénierie rendus dans le cadre des mandats octroyés par les résolutions N° 718-04-23 et N° 164-05-24 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 603,62 \$ taxes incluses, au nom des Services EXP inc. pour les services d'ingénierie rendus, tels que spécifiés dans la facture N° 824726.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

15. RES 221-07-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – ALAIN SALADZIUS

CONSIDÉRANT : la facture N° 619 au montant de 3 243,44 \$, taxes incluses, soumise à la Municipalité par le consultant Alain Saladzius le 8 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 3 243,44 \$ taxes incluses, au nom d'Alain Saladzius pour les services de consultation et d'assistance rendus dans les dossiers de la gestion des eaux potables et sanitaires durant les mois d'avril, mai, juin 2024 ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

16. RES 222-07-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RESTAURATION DES VITRAUX ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) - STUDIO DU VERRE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 195-06-24 « *Offre de service – restauration des vitraux église BSM - Studio du Verre* », adoptée par le Conseil municipal le 3 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 162-05-24 « *Offre de service - récupération, analyse et soumission – restauration des vitraux de l'église BSM – Studio du Verre* », adoptée par le Conseil municipal le 6 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 092-03-24 « *Offre de services professionnels en restauration des vitraux – Studio du Verre* », adoptée par le Conseil municipal le 14 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT : la facture N° F-762 de l'atelier de restauration Studio du Verre datée du 19 juin 2024 au montant de 4 369,05 \$, taxes incluses, pour les services de restauration rendus dans le cadre des mandats octroyés par les résolutions N° 195-06-24, N° 162-05-24 et N° 092-03-24 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 4 369,05 \$ taxes incluses, au nom de Studio du Verre pour les services de restauration des vitraux rendus, tels que spécifiés dans la facture N° F-762 ;

QUE : la Municipalité de Frelighsburg partage une copie de la présente résolution au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ).

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

17. RES 223-07-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉPARATION DES PORTES DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – CANOPÉ DESIGN

CONSIDÉRANT : l'intervention d'urgence nécessaire pour la réparation de la porte d'entrée principale (côté ouest) de l'église BSM ;

CONSIDÉRANT QUE : cette intervention est réalisée en conformité avec le projet de transformation de l'église BSM ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 201,21 \$ taxes incluses, au nom de Canopé Design pour la réparation de la porte de l'église BSM, tel que spécifié dans la facture N° 131 du 4 juillet 2024.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

18. RES 224-07-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ENTENTES INTERMUNICIPALES – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 626-02-23 « *Signature de l'entente intermunicipale 2023-2027 – services de loisirs et de la culture – services*

bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand de Cowansville », adoptée par le Conseil municipal le 6 février 2023 ;

CONSIDÉRANT : la facture N° 2024-000090 de la Ville de Cowansville datée du 13 juin 2024 au montant de 5 500 \$ pour les services de bibliothèque rendus dans le cadre de l'entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT : la facture N° 2024-000087 de la Ville de Cowansville datée du 13 juin 2024 au montant de 4 788,24 \$ pour l'activité de natation, rendus dans le cadre de l'entente intermunicipale durant la période de printemps 2024 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 10 288,24 \$ taxes incluses, au nom de la ville de Cowansville pour les services rendus dans le cadre l'entente intermunicipale.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

19. RES 225-07-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – 2^e VERSEMENT COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – VILLE DE DUNHAM

CONSIDÉRANT : la facture N° 858 de la Ville de Dunham datée du 28 juin 2024 au montant de 62 357,31 \$ pour les services de collecte des ordures, du recyclage et des matières compostables de la Municipalité de Frelighsburg ;

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 62 357,31 \$, taxes incluses, à l'ordre de la Ville de Dunham pour le deuxième versement des quotes-parts annuelles pour le contrat de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

20. RES 226-07-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RAPPORT D'AUDIT COÛT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE – RCGT

CONSIDÉRANT : la facture N° 2876263 de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), datée du 25 juin 2024, au montant de 1 063,52 \$, pour la préparation du rapport d'audit sur le coût de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 1 063,52 \$, taxes incluses, à l'ordre de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

21. RES 227-07-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – MUNYS – ADMQ

CONSIDÉRANT : la facture N° FAC15118 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), au montant de 465,65 \$, pour l'achat d'une clé d'activation du logiciel de gestion municipale Munys ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 465,65 \$, taxes incluses, à l'ordre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

22. RES 228-07-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – CONCEPTION SIGNALISATION TEMPORAIRE – AMBIDEX

CONSIDÉRANT : la facture N° C-525 d'Ambidex, datée du 1^{er} mai 2024, au montant de 2 586,94 \$, pour la conception de panneaux de signalisation directionnelle temporaire ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 2 586,94 \$, taxes incluses, à l'ordre d'Ambidex.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

23. RES 229-07-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PRODUCTION SIGNALISATION TEMPORAIRE – FLASH

CONSIDÉRANT : la facture N° 57056 de Flash Groupe Canva, datée du 19 juin 2024, au montant de 583,70 \$ pour la production de panneaux de signalisation directionnelle temporaire ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 583,70 \$, taxes incluses, à l'ordre de Flash Groupe Canva.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

24. RES 230-07-24 OFFRE DE SERVICE – ÉGLISE BSM – PARATONNERRES MONTRÉAL INC.

CONSIDÉRANT : l'exposition du territoire de la Municipalité à des orages fréquents ;

CONSIDÉRANT : la valeur patrimoniale inestimable de l'église Bishop Stewart of the Holy Trinity de Frelighsburg (BSM) ;

CONSIDÉRANT : l'exigence de l'assureur en bâtiment à l'effet d'installer un paratonnerre sur l'édifice de l'église BSM ;

CONSIDÉRANT : la demande des soumissions effectuée par le directeur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT : les recommandations de l'architecte Stephan Barcelo à la suite de l'étude des offres de service reçues par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT : l'offre de service N° 24-5614 de Paratonnerre Montréal inc., au montant de 14 872,02 \$, taxes incluses, reçue le 9 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE : cette intervention est réalisée en conformité avec le projet de transformation de l'église BSM ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil de la Municipalité de Frelighsburg octroie le contrat pour l'installation d'un dispositif destiné à protéger l'église BSM des effets de la foudre, à l'entrepreneur de Paratonnerre Montréal inc., au montant de 14 872,02 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

25. RES 231-07-24 OFFRE DE SERVICE – DIRECTIVE DE CHANGEMENT PROJET DE PROLONGEMENT D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DE SAINT-ARMAND – J.A. BEAUDOIN

CONSIDÉRANT : la résolution N° 194-06-24 « *Mandat complémentaire – Projet prolongement réseau d'aqueduc sur le chemin Saint-Armand* », adoptée par le Conseil municipal le 3 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT : la directive de changement N°5 du 18 juin 2024 émise par Christian Thibault, ingénieur de chez Bruser responsable du projet de prolongement de l'aqueduc sur le chemin de Saint-Armand ;

CONSIDÉRANT : l'offre de service N° P23008 DC#5 du 20 juin 2024 de J.A. Beaudoin Construction, l'entrepreneur mandaté pour la réalisation du projet de prolongement de l'aqueduc sur le chemin de Saint-Armand;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Josiane Martel Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre N° P23008 DC#5 du 20 juin 2024 de J.A Beaudoin Construction au montant de 18 671,82 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux conformément à la directive de changement N°5;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

26. RES 232-07-24 OFFRE DE SERVICE – SÉCURISATION AQUEDUC PARC PAUL-GOODHUE – J.A. BEAUDOIN

CONSIDÉRANT : la nécessité d'une intervention urgente en raison d'une fuite de la branche « Nord » de l'aqueduc au parc Paul-Goodhue (75A, rue Principale) ;

CONSIDÉRANT : les consultations menées avec Christian Thibault, ingénieur de chez Bruser responsable du projet de prolongement de l'aqueduc sur le chemin de Saint-Armand, et les ingénieurs de chez EXP, responsables de l'« Étude sur le plan d'intervention » ;

CONSIDÉRANT : que l'intervention prévue sera réalisée selon la programmation N°3 du programme de la Taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec 2019-2024 (TECQ), comme prévu par la résolution N°243-07-24, adoptée par le Conseil municipal le 8 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT : que l'entrepreneur J.A. Beaudoin Construction a déposé l'offre de service N° P23008 DC#6, le 20 juin 2024, au montant de 25 644,98 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT: que l'offre de service de J.A. Beaudoin Construction prend en compte la présence de l'entrepreneur dans la municipalité pour réaliser le prolongement de l'aqueduc sur le chemin de Saint-Armand, tel que prévu par la résolution N°243-07-24, adoptée par le Conseil municipal le 8 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT: la disponibilité de l'entrepreneur pour effectuer l'intervention dans les plus brefs délais ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre N° P23008 DC#6 du 20 juin 2024 de J.A Beaudoin Construction au montant de 25 644,98 \$, taxes incluses, pour une intervention en lien avec la sécurisation de la branche « Nord » de l'aqueduc au parc Paul-Goodhue (75A, rue Principale) ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

27. RES 233-07-24 OFFRE DE SERVICE – ASPHALTAGE – PAVAGE RACINE ET GENEST

CONSIDÉRANT : la demande de soumissions effectuée par le directeur des travaux publics pour asphalter l'accès à la caserne, ainsi qu'une section du chemin des Chutes ;

CONSIDÉRANT : les offres de service reçues et les suggestions émises par le comité Infrastructures ;

CONSIDÉRANT : l'offre de service du 12 juin 2024 de Pavage Racine et Genest au montant de 16 900 \$ et les délais d'intervention proposés ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre du 12 juin 2024 de Pavage Racine et Genest au montant de 19 430,78 \$, taxes incluses, pour asphalter l'accès à la caserne ainsi qu'une section du chemin des Chutes ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

28. RES 234-07-24 OFFRE DE SERVICE – RESTAURATION DU VITRAIL N°18 – STUDIO DU VERRE

CONSIDÉRANT : le devis N°D-1132, daté du 26 juin 2024, du Studio du Verre–Maîtres verriers, au montant de 3 334,28 \$, taxes incluses, pour la remise en plomb complète du vitrail N°18 situé à côté de l'orgue ;

CONSIDÉRANT QUE : cette intervention est réalisée en conformité avec le projet de transformation de l'église Bishop Stewart Memorial of the Holy Trinity de Frelighsburg (BSM) ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Josiane Martel Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil de la Municipalité de Frelighsburg octroie le contrat pour la restauration du vitrail N°18, au fournisseur de services Studio du Verre–Maîtres verriers, au montant de 3 334,28 \$, taxes incluses ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

29. RES 235-07-24 OCTROI DU CONTRAT – CAMION AUTOPOMPE SERVICE INCENDIE - L'ARSENAL

ATTENDU : que le 19 avril 2024, la Municipalité de Frelighsburg a lancé l'appel d'offres public N°20240419 afin de solliciter le dépôt de soumissions pour l'achat de fournitures et pour la livraison d'un camion autopompe avec citerne de 2 000 gallons impériaux ;

ATTENDU : que le 21 mai 2024, lors de l'ouverture des soumissions, le fournisseur de produits et services pour les interventions d'urgence L'Arsenal–Thibault et Associés, 2968-8280 QUÉBEC INC., est le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 679 385,00 \$ hors taxes ;

ATTENDU : qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du Conseil, tenue le 29 mai 2024, et que le projet de règlement N°160-04-24-1

décrétant un emprunt de 755 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU : que le 3 juin 2024, lors de la séance ordinaire du Conseil, le règlement d'emprunt N°160-04-2024-1 a été adopté par la résolution N°200-06-24 ;

ATTENDU : que le 2 juillet 2024, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt N° 160-04-2024-1, au montant de 755 000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil de la Municipalité de Frelighsburg octroie le contrat pour l'achat d'un camion autopompe au fournisseur de produits et services pour les interventions d'urgence L'Arsenal-Thibault et Associés, 2968-8280 QUÉBEC INC., au montant de 781 122,90 \$ taxes incluses ;

QUE : le Conseil autorise la mairesse et le directeur général à signer pour le compte de la Municipalité tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

30. RES 236-07-24 VENTE CAMION-CITERNE FREIGHTLINER FL-80 DU SERVICE INCENDIE À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

ATTENDU : que le Service incendie de la Municipalité de Frelighsburg vend un camion-citerne Freightliner FL-80 2003, dont le compteur affiche 22 450 km ;

ATTENDU : que le Service incendie de la Municipalité de Frelighsburg établit la valeur de ce véhicule à 37 000 \$;

ATTENDU : que la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge accepte l'offre de vente, au montant de 37 000 \$, pour l'acquisition du véhicule et de tous ses équipements ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil autorise la vente du camion-citerne Freightliner FL-80 2003 à la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge pour la somme de 37 000 \$ avant toutes taxes applicables ;

QUE : le Conseil autorise le directeur général à signer tous les documents relatifs à la vente de ce véhicule ;

QUE : le Conseil autorise le directeur général à effectuer toutes transactions auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) dans le cadre de la vente du camion-citerne Freightliner FL-80 2003.

ADOPTÉE

31. RES 237-07-24 ADOPTION RÈGLEMENT N° 161-06-2024 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 133-2021

ATTENDU : les résultats de la consultation publique concernant le règlement N°161-06-2024 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction N° 133-2021 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Règlement N° 161-06-2024 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau soit adopté.

ADOPTÉE

32. RES 238-07-24 FINANCEMENT TEMPORAIRE – TRAVAUX VOIRIE – RBC BANQUE ROYALE

CONSIDÉRANT : que la Municipalité de Frelighsburg a adopté le règlement (parapluie) N° 159-04-2024-1 « *Décrétant des travaux de voirie et un emprunt de 600 000 \$* » ;

CONSIDÉRANT : que le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt N° 159-04-2024-1 le 12 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT : qu’il y a lieu d’obtenir un financement temporaire au montant de 600 000 \$;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil de la Municipalité de Frelighsburg autorise une demande de financement temporaire à RBC pour les travaux prévus au règlement d’emprunt N° 159-04-2024-1, au montant de 600 000 \$;

QUE : le Conseil autorise la mairesse et le directeur général à signer tous les documents relatifs au financement temporaire.

ADOPTÉE

33. RES 239-07-24 FINANCEMENT TEMPORAIRE – ACQUISITION CAMION AUTOPOMPE – RBC BANQUE ROYALE

CONSIDÉRANT : que la Municipalité de Frelighsburg a adopté le règlement N°160-04-2024-1 « *Décrétant un emprunt de 755 000 \$ pour l’acquisition d’un camion autopompe* » ;

CONSIDÉRANT : que le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt N° 160-04-2024-1 le 2 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT : qu’il y a lieu d’obtenir un financement temporaire au montant de 755 000 \$;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Municipalité de Frelighsburg autorise une demande de financement temporaire à RBC pour les travaux prévus au règlement d’emprunt N° 160-04-2024-1 au montant de 755 000 \$;

QUE le Conseil autorise la mairesse et le directeur général à signer tous les documents relatifs au financement temporaire.

ADOPTÉE

34. RES 240-07-24 AUGMENTATION DES MARGES DES CARTES DE CRÉDIT AFFAIRES - RBC BANQUE ROYALE

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’ : Autoriser le directeur général à faire la demande auprès de RBC Banque Royale d’augmenter la limite de crédit pour les trois (3) cartes de crédit affaires municipales à 15 000 \$, répartis de la manière suivante :

- carte administration - 10 000 \$;
- carte voirie – 4 000 \$;
- carte gestion quotidienne – 1 000 \$.

D’ : autoriser le directeur général à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

35. RES 241-07-24 COMPTE ADDITIONNEL - RBC BANQUE ROYALE

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le directeur général est autorisé pour et au nom de la Municipalité de Frelighsburg à ouvrir un compte chez la RBC Banque Royale ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

36. RES 242-07-24 SERVITUDE BELL – 87, RUE PRINCIPALE – PROJET TROTTOIRS

CONSIDÉRANT : la résolution N° 136-04-24 « *Confirmation de l'engagement municipal – projet trottoirs en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec (MTMDQ)* », adoptée par le Conseil municipal le 8 avril 2024 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité la servitude en faveur de Bell et tout autre document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

37. RES 243-07-24 AUTORISATION DE LA MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2024 (TECQ)

ATTENDU : que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU : que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE : la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

QUE : la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version N° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE : la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE : la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE : la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version N°3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles ;

D'autoriser le directeur général, greffier et trésorier à mettre à jour et à déposer pour le compte de la Municipalité la nouvelle programmation du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ).

ADOPTÉE

38. RES 244-07-24 MISE À JOUR DU CONTRAT D'INSPECTEUR MUNICIPAL – DOMINIC MCGEE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 118-03-24 « *Nouvel organigramme de la municipalité de Frelighsburg* », adoptée par le Conseil municipal le 27 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT : la présentation faite au Conseil par le directeur général sur la réorganisation envisagée du Service d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT : les suggestions du Comité des ressources humaines ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : conformément à la suggestion du directeur général, le Conseil municipal accepte la mise à jour du contrat de l'inspecteur municipal, Dominic McGee, et que cette modification entre en vigueur dès l'adoption de cette résolution ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

39. RES 245-07-24 REMERCIEMENTS – LOCAPLUS COWANVILLE

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : par la présente résolution, le Conseil municipal exprime sa gratitude et sa reconnaissance à l'entreprise LocaPlus de Cowansville, et plus particulièrement à Alexandre Filion et à Julie Marcoux. Grâce à leur réactivité et à leur soutien, l'évacuation du Camp Garagona a pu être évitée à la suite de la tempête du dimanche 30 juin.

ADOPTÉE

40. RES 246-07-24 PERMIS ALCOOL – FÊTE AU VILLAGE – VITALITÉ FRELIGHSBURG

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg autorise la vente d'alcool à l'occasion de la Fête au Village, organisée par Vitalité Frelighsburg, qui se tiendra le 3 août 2023 de 13 h à 22 h sur le terrain du parc Paul-Goodhue.

ADOPTÉE

41. RES 247-07-24 PERMIS ALCOOL – FESTI'BOIS – VITALITÉ FRELIGHSBURG

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg autorise la vente d'alcool à l'occasion du Festi'Bois, organisé par Vitalité Frelighsburg, qui se tiendra les 19, 20 et 21 septembre 2024, de 11 h à 22 h, sur le site de l'église Bishop Stewart Memorial of the Holy Trinity de Frelighsburg.

ADOPTÉE

42. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS

• **Comité consultatif société**

Le projet de la bibliothèque progresse.

L'escouade bienveillante est toujours active et disponible.

- **Comité consultatif en environnement**
La brigade des plantes exotiques organise des ateliers.
Le comité sera présent au marché fermier au mois d'août.
Le comité cherche un nouveau membre.
- **Comité consultatif en agriculture et foresterie**
Tous les mardis le frigo vert est rempli de denrées fraîches qui proviennent du Centre d'action bénévole de Cowansville (CAB).
Discussions pour ouvrir un point de vente de légumes locaux dans le village.
Pour maintenir les zones de cultures ouvertes, il est recommandé de faucher ou de cultiver la parcelle avant qu'elle ne devienne une friche.
- **Comité consultatif en culture et tourisme**
La nomination du parc Municipal est en cours.
Séries de cours pourraient être offerts par l'Université Bishop.
Le comité est à la recherche de source de financement pour la restauration de l'église BSM.
- **Comité consultatif en patrimoine bâti**
Une réunion est bientôt prévue.

43. VARIA

44. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.
Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

45. RES 248-07-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance à 20 h 14.

ADOPTÉE

Lucie Dagenais

Mairesse

Sergey Golikov

Directeur général,
greffier et trésorier